

GERI2MC - Introduction

INTRODUCTION

Introduction

Ce programme de 2^e cycle complémentaire a pour objectif de préparer les médecins à l'agrément comme titulaire du titre professionnel particulier de médecin spécialiste en gériatrie (A.M. du 29/07/05 publié le 19/08/2005).

Votre profil

Ce master est accessible si vous êtes :

- porteurs du diplôme de docteur en médecine, de master en médecine ou de médecin d'un pays membre de l'Union Européenne et permettant la pratique médicale en Belgique ;
- porteurs d'un document attestant que vous avez été, au terme de l'épreuve de sélection, retenus comme candidats spécialistes en médecine interne, dans une faculté de médecine belge.

Votre programme

La formation comprend des stages à temps plein dans des services agréés et des enseignements. Elle est d'une durée d'au moins six ans à temps plein et comprend une formation de base de trois ans et une formation supérieure de trois ans. Les stages comprennent des activités de garde. Les plans de stage établis par les maîtres de stage coordinateurs universitaires doivent être approuvés par la commission d'agrément ministérielle de la spécialité de gériatrie pour l'ensemble de la formation ou de la commission de médecine interne pour le tronc commun et ensuite de la commission de gériatrie pour les trois années de spécialisation. Ceci permet la réorientation à la fin du tronc commun, mais la commission de la spécialité en gériatrie peut approuver un plan complet pour ceux qui s'orientent dès le départ.

				Bloc annuel					
				1	2	3	4	5	6
○ WGERI2384	Stages cliniques de gériatrie 4e année, 1re partie		FC [q1+q2] [] [30 Crédits] 🌐				x		
○ WGERI2394	Stages cliniques de gériatrie 4e année, 2e partie		FC [q3] [] [18 Crédits] 🌐				x		
○ WGERI2374	Préparation au mémoire (abstract), 1re partie		FC [q2] [] [6 Crédits] 🌐				x		

○ Cinquième bloc annuel (60 crédits)

○ WGERI2315	Questions spéciales de gériatrie (U ou IU), 5e année	Pascale Cornette (coord.)	FC [q2] [50h] [5 Crédits] 🌐						
-------------	--	---------------------------	-----------------------------	--	--	--	--	--	--



COURS ET ACQUIS D'APPRENTISSAGE DU PROGRAMME

Pour chaque programme de formation de l'UCLouvain, [un référentiel d'acquis d'apprentissage](#)

La demande d'admission doit être adressée au responsable académique du programme. L'organisation des épreuves de sélection est faite selon le calendrier et le règlement général des concours.

Tous les candidats au titre de spécialiste en gériatrie qu'ils se soient déclarés dès le tronc commun ou qu'ils se déclarent au terme des trois années de formation de base seront rencontrés par le responsable académique de la formation ainsi que la commission de sélection et les maîtres de stage en gériatrie qui jugeront de leur aptitude.

Commission de sélection

Première partie (avant le début de la formation de base)

La commission de sélection des médecins assistants cliniciens candidats spécialistes (MACCS) est composée des membres de la Commission de sélection du Master Complémentaire en médecine interne.

Deuxième partie (avant le début de la formation supérieure)

La commission de sélection des médecins assistants candidats spécialistes (MACCS) en gériatrie est composée

RÈGLES PROFESSIONNELLES PARTICULIÈRES

Ces études conduisent à un titre professionnel soumis à des règles ou des restrictions d'agrément ou d'établissement professionnel particulières.

Vous trouverez les informations légales nécessaires en [cliquant ici](#).

EVALUATION AU COURS DE LA FORMATION

Les méthodes d'évaluation sont conformes au